



ARTICLE 1 : Objet du présent règlement

Le salon OSIANE organise du 24 au 28 AVRIL 2023, *leChallenge BASSIN DU CONGO* pour tous les porteurs d'un projet de création de startup en étant au stade du business plan, du prototype ou de développement commercial.

L'objectif de ce *Challenge BASSIN DU CONGO* est de transmettre d'une part aux porteurs de projets des bonnes pratiques qui vont leur permettre d'accélérer le développement de leur projet entrepreneurial et d'autre part aux gagnants, l'opportunité de participer au salon VIVATECH à Paris et à CES à Las Vegas.

Des ateliers thématiques de mentorat leur sont proposés afin qu'ils soient conseillés et orientés dans leurs réflexions et dans la maturation de leur projet.

Pendant toute la durée de l'évènement, les équipes sélectionnées travailleront sur leur projet et livrables de manière autonome sur un outil de structuration mis à leur disposition.

Le cabinet OBAC CAPITAL intervient dans le cadre de cet évènement en tant que Partenaire Technique.

Le salon OSIANE et OBAC CAPITAL sont dénommés ci-après, « Les Organisateurs ».

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription et de participation

La participation au *Challenge BASSIN DU CONGO* est gratuite. Afin de présenter aux membres du Jury, des dossiers de qualité, une formation est proposée aux 100 porteurs de projets pré sélectionnés.

Les personnes suivantes sont éligibles à participer au Challenge BASSIN DU CONGO :

- Les porteurs de projet étant au stade de l'idée
- Les porteurs de projets disposant d'un prototype
- Les porteurs de projets étant déjà en phase de développement commercial

Par ailleurs, les équipes doivent être porteuses d'un projet entrepreneurial présentant un caractère innovant (produit, service, procédé, marché).

Les secteurs ciblés sont les suivants :

- Clean Tech: Energie, Environnement et transport
- **Culture Tech:** Tourisme, éducation et ouverture au monde
- **Food Tech:** Agriculture responsable et alimentation durable
- **Health Tech:** Sport, Santé, Handicap et bien être
- **Social Tech:** Engagement social, engagement citoyen





Chaque membre de l'équipe doit être âgé de plus de 18 ans, être pénalement responsable et résider légalement sur un des pays du continent africain.

ARTICLE 3 : Modalités de candidature et de pré-sélection

3.1 Candidature

Pour candidater au *Challenge BASSIN DU CONGO*, les équipes sont invitées à soumettre leur candidature en ligne à l'adresse suivante : https://www.osiane.cg/startup-village/.

Le début de la formation est prévu pour le 20 Mars 2023.

Chaque dossier devra être accompagné des informations suivantes :

- Nom et prénom du porteur de projet
- Numéro de téléphone du porteur de projet
- Adresse électronique du porteur de projet

Les porteurs de projets inscrits se verront attribuer un compte « Porteur de projet » sur un outil de structuration de projets. Pendant quatre mois, les porteurs de projets travailleront sur la structuration des dossiers à présenter au comité de pré-sélection national.

Les porteurs de projet qui seront présélectionnés doivent également fournir pour participer au Prix tel que décrit dans **l'article 5 – Le Prix**, la photocopie de leur passeport, valable au moins jusqu'au 30 Décembre 2023 ;

3.2 Pré-sélection

Une présélection (sur la base des réponses aux questions présentes sur le site osiane.cg/startup-village) se fera afin de retenir les 100 projets qui pourront participer au *Challenge VILLAGE BASSIN DU CONGO* lors d'OSIANE 2023.

Cette présélection aura lieu de Novembre 2022 au 28 Février 2023.

Les cent (100) porteurs de projets sélectionnés seront contactés pour la constitution de leur dossier sur outil de gestion de projets.

Le Comité de présélection sera attentif aux motivations des candidats, à la faisabilité du projet, à son stade d'avancement, à son caractère innovant, à son potentiel de développement et à la complémentarité des membres de l'équipe.

Les équipes présélectionnées participent au Challenge BASSIN DU CONGO. Le Challenge BASSIN DU CONGO se déroulera du 24 au 28 Avril 2023 à Brazzaville. Les cent (100) projets présélectionnés compéteront devant un jury composé des équipes d'OBAC CAPITAL en vue de sélectionner les 20 projets finalistes.





ARTICLE 4 : Modalités d'évaluation et de sélection

Les vingt (20) projets présélectionnés compéteront devant un jury composé des équipes d'OBAC CAPITAL en vue de sélectionner les 20 projets finalistes.

Pour chaque porteur de projet, il sera accordé « trois minutes de présentation » et au maximum trois minutes de « questions-réponses ».

Les équipes seront évaluées par un jury final, composé de professionnels de l'entrepreneuriat, sur la base d'une présentation orale le 27 Avril 2023. Un ordre de passage sera établi au préalable et communiqué aux équipes.

La présentation orale comprend un pitch de 3 minutes, suivi d'une série de questions/réponses de 3 minutes maximum.

Les équipes seront évaluées selon les critères suivants :

- Le porteur de projet / l'équipe (5 points): le porteur de projet et son équipe sont en adéquation avec le projet, ils expriment leurs motivations entrepreneuriales, l'équipe est soudée, complémentaire et a participé aux ateliers du VILLAGE STARTUP OSIANE avec assiduité.
- Identification du problème et marché (5 points): L'équipe a identifié un problème précis et souhaite répondre à un besoin client observé. La solution proposée est pertinente par rapport au problème identifié.
- Business model (5 points): L'équipe a une vision claire de son business model et est consciente qu'il sera amené à évoluer. Ainsi, elle a identifié, entre autres, le potentiel du marché, son positionnement par rapport à la concurrence, le caractère innovant du projet (la solution améliore l'offre existante, créé un nouveau standard ou un nouveau marché), le modèle de revenus, la stratégie de déploiement, des éléments de propriété intellectuelle (si nécessaire).
- Exécution et crédibilité du projet (5 points) : L'équipe a une vision à moyen et long terme du développement de son projet, elle se projette et a planifié les prochaines étapes.

Le jury sélectionnera <mark>7 équipes lauréates</mark> du *Challenge VILLAGE BASSIN DU CONGO* 2023.

A la discrétion du salon OSIANE, il sera possible de récompenser des équipes supplémentaires en fonction de la qualité des projets.

Les résultats du *Challenge BASSIN DU CONGO* seront annoncés à l'issue de la délibération du jury le Vendredi 28 Avril 2023.





ARTICLE 5: Le Prix

Les porteurs de projet lauréats seront invités par le salon OSIANE à participer au salon VIVATECH à Paris. Dans le cadre de ce prix, Il sera mis à la disposition des porteurs de projets lauréats des stands d'exposition afin présenter leurs solutions aux participants du salon VIVATECH.

Les équipes lauréates deviendront ambassadrices du salon OSIANE. Ainsi, elles seront amenées à présenter leurs projets et à participer à la promotion de l'entrepreneuriat lors des prochains salons OSIANE.

Ce voyage comprend :

- Le vol aller-retour pour Paris sur une ligne régulière en classe économique,
- Le transfert depuis l'aéroport jusqu'à l'hôtel,
- L'hébergement dans un hôtel, le petit-déjeuner, le déjeuner et le diner,
- Les visites et les déplacements pendant toute la durée du voyage.

Le voyage ne comprend pas les frais de transports entre le domicile des lauréats et l'aéroport dans le pays de départ, les frais d'assurance et les dépenses personnelles qui restent à la charge exclusive des équipes lauréates.

ARTICLE 6 : Modalités liées au voyage à PARIS

Seuls les SEPT porteurs de projet lauréat pourront bénéficier du voyage immersif au Salon VIVATECH à PARIS. De plus, le nombre de places est limité à une personne par équipe.

Pour bénéficier du voyage, les membres des équipes lauréates s'engagent à faire toutes les démarches nécessaires afin d'être autorisés à entrer sur le territoire Français. En particulier, ils devront :

- Être munis d'un passeport à données biométriques en cours de validité, et ce pour toute la durée du séjour à l'étranger et jusqu'à six mois après celui-ci ;
- Faire à leurs frais une demande d'autorisation de voyage ou être enpossession d'un visa ou tout autre document demandé par les services d'immigration des Etats-Unis le cas échéant;
- S'informer et respecter la règlementation douanière.
- En aucun cas le salon OSIANE ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèseoù les lauréats se verraient refuser l'entrée sur le territoire Français pour quelqueraison que ce soit.

Les membres des équipes lauréates devront également être en bon état de santé et remplir toutes les conditions médicales leur permettant de voyager par avion, ainsi que les conditions de vaccinations requises pour leur voyage sur le territoire Français.

Ils devront être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et de responsabilité civile (couvrant tous dommages corporels dont ils pourraient être responsables ou victimes - à savoir





toute atteinte corporelle subie par une personne physique et les préjudices qui en résultent - et tous dommages matériels dont ils pourraient être responsables ou victimes - à savoir toute atteinte, destruction, altération, perte ou disparition d'une chose ou substance ainsi que toute atteinte physique à un animal) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour.

Toute annulation du séjour par les membres des équipes lauréates entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report du séjour et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Le séjour est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable.

Les membres des équipes lauréates devront confirmer leur participation au voyage par retour d'e-mail au plus tard le 15 Mai 2023 en renvoyant la charte d'engagement signée, de la photocopie de leur passeport biométrique et de leur demande de visa.

A défaut, leur silence aura valeur de renonciation pure et simple du voyage qui sera considéré comme perdu. Dans la semaine suivant la réception de confirmation, le salon OSIANE les contactera afinde leur donner toutes les informations nécessaires.

Enfin, les membres des équipes lauréates participant au voyage immersif seront ambassadeurs du salon OSIANE. A ce titre, ils s'engagent à réaliser un reportage photos et vidéos lors de leur voyage et à témoigner de leur retour d'expérience.

ARTICLE 7 : Modalités complémentaires

Les participants au *Challenge BASSIN DU CONGO* acceptent sans réserve le présent règlement et s'engagentune fois inscrits à y participer.

Ils s'engagent à communiquer des renseignements exacts et sincères et à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire un jugement erroné. Toute allégation mensongère ou inexacte pourra être sanctionnée par l'annulation de l'inscription.

Ils autorisent les Organisateurs à titre gracieux, à utiliser et diffuser leurs noms, prénoms, projet, image, etc. via tous supports, médias pendant et après la durée d'existence du SALON OSIANE. Ils acceptent par avance, la diffusion de photographies ou vidéos pouvant être réalisées durant le Chalenge et le voyage à des fins de communication.

Les Organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le *Challenge BASSIN DU CONGO* sans préavis et sans que saresponsabilité ne soit engagée de ce fait. Dans cette hypothèse, les Organisateurs s'engagent à en informer les participants au plus tôt. Aucun dédommagement ne pourra être alors demandé par les candidats.

Ils se réservent la possibilité de remplacer le Prix par des produits d'une valeur équivalente en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.



de participation et s'engagent à le respecter.

REGLEMENT DE PARTICIPATION CHALLENGE VILLAGE STARTUP OSIANE 2023



Ils s'engagent à fournir à chaque équipe des moyens de connexion pendant le *Challenge BASSIN DU CONGO* et des moyens de vidéo-projection lors de l'épreuve finale des pitchs.

Conformément aux dispositions sur la Protection des données, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pascommuniquées à des tiers. Pour toute demande, les participants pourront envoyer un mail à l'adresse <u>contact@osiane.cg</u>

En cas de litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, les Organisateurs
et les participants s'efforceront de les résoudre à l'amiable.
Les membres de l'équipe (nom de l'équipe),
candidate au Challenge Startup 2022-2023, attestent qu'ils ont pris connaissance du règlement